

Rue de la Préfecture 12  
CH-2800 Delémont  
t +41 32 420 50 50  
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 9 juillet 2018

# Communiqué de presse

## **Digitalisation du Journal officiel: lancement de la procédure de consultation**

**Le Gouvernement jurassien souhaite passer à une version digitale du Journal officiel. Il lance la procédure de consultation à ce propos.**

Selon les axes 4 et 6 du programme de législature, le Canton du Jura ambitionne d'être un acteur de la transition numérique et de moderniser ses structures. La digitalisation du Journal officiel en constitue un exemple concret. La nouvelle solution ne consiste pas en l'abandon de la version papier et le maintien de la seule version numérique (pdf). Il s'agit d'un changement complet de modèle, avec notamment la mise en place de notifications et une publication plusieurs fois par semaine. Différentes solutions techniques sont à l'étude et pourront permettre d'autres avantages encore par rapport à la version papier.

Le Gouvernement est conscient que tous les administrés ne disposent pas d'un accès à internet et c'est pourquoi il prévoit la consultation gratuite auprès de la Chancellerie d'Etat et des communes. Celles-ci pourront prévoir une consultation en ligne via un poste informatique qu'elles mettraient à disposition ou au format papier.

Par ailleurs, une modification de la loi sur les auberges sera nécessaire, les restaurateurs n'étant plus tenus de mettre à disposition de leurs clients un exemplaire du Journal officiel.

Les documents en lien avec ce projet sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : [www.jura.ch/consuljo](http://www.jura.ch/consuljo)